VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 20 MARS 1918 — No. 19

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

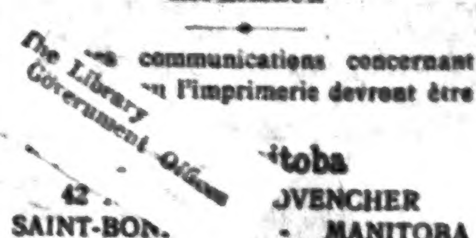
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR



...s communications concernant ...u l'imprimerie devront être ...itoba
42 ... ...VENCHER
SAINT-BON... MANITOBA
Téléphone Main 3377

BONNE-ENTENTE

Il faut le reconnaître et l'avouer.

Le malaise au Canada est grand et la situation est sérieuse.

Plusieurs, et nous étions de ceux-là, ont espéré et ont cru, au commencement de la guerre que la solidarité qui devait nécessairement exister parmi tous les canadiens dans cette cause commune de la défense des droits de l'humanité, allait faire cesser les luttes intestines qui nous séparaient depuis si longtemps.

Hélas, il n'en fut rien; mais au contraire l'atmosphère est chargée plus que jamais.

Nous étions, et nous sommes encore de ceux qui croyaient le devoir du Canada clairement tracé, quand la couronne qui nous protège faisait appel à tous ses sujets pour la défense de son territoire et de ses pouvoirs.

Plus se développait cette affreuse boucherie que l'on appelle la guerre moderne; plus se dessinaient les plans de l'agresseur prussien et le but des alliés de l'Angleterre et de la France; plus se dévoilaient les moyens barbares dont se servait le Kaiser pour dépouiller et oppresser les populations qu'il voulait subjuguer; plus se faisait voir la préparation gigantesque de l'ennemi, les difficultés de la résistance, l'énormité de la lutte à soutenir, et l'importance de briser le colosse militaire allemand pour sauver notre patrie, nous avons cru qu'un jour viendrait au Canada, où ceux qui prétendent diriger l'opinion publique et monopoliser le patriotisme, mettraient une sourdine à leur politique néfaste de désagrégation nationale et feraient tout en leur pouvoir pour établir le règne de la concorde par des procédés généreux de vraie fraternité, afin qu'il n'y ait plus chez nous qu'une âme, un coeur, une seule action, un effort commun pour la défense et la protection de notre drapeau, et des principes qu'il enveloppe aujourd'hui dans ses plis.

Eloignés du théâtre de la guerre par une distance énorme; préparés au service militaire, ni par leur éducation, ni par leur situation immédiate, les Canadiens français n'ont pas moins montré, dès le premier appel aux armes, leur volonté de faire leur part largement dans la défense de l'Empire Anglais.

Quelques bons mots d'encouragement, le moindre effort vers la bonne-entente, le moindre respect et la moindre reconnaissance des réclamations nationales et religieuses de notre peuple, auraient vite à ce moment-là, attiré sous les drapeau des régiments nombreux de nos compatriotes, heureux de payer noblement un traitement généreux, fut-il même tardif.

On ne l'a pas voulu, on a même semblé craindre cet empressement de nos gens.

L'on a préféré faire de la politique, de l'appel aux passions; l'on a cru meilleur de chercher à soulever l'enthousiasme anglais par des cris anti-français, plutôt que par la saine parole patriotique.

Les injures ont augmentés avec les jours, les lois injustes sont devenues plus étroites avec les mois, et l'on a sciemment, d'année en année, creusé le gouffre de la haine entre les deux peuples.

Un certain élément dans notre population, élément qui par ses talents et la lutte qu'il avait déjà faite pour la propagation du parler français au Canada avait nécessairement pris sur les Canadiens français un ascendant considérable, n'approuvait pas la politique de la participation du Canada à la guerre européenne.

Il devait fatalement entreprendre une lutte formidable contre l'enrôlement de nos volontaires et l'envoi de nos troupes de l'autre côté de l'océan.

Par contre, un groupe sérieux et nombreux de nos compatriotes, tout en combattant fortement pour les droits du français et de la religion catholique contre les lois iniques et impies de la majorité dans les provinces anglaises, se déclarait fermement et hautement pour la politique de l'aide à l'Angleterre, même s'il fallait aller combattre de l'autre côté des mers.

Ces hommes ont eu le courage de leur conviction, et n'ont pas hésité un instant à faire ce qu'ils croyaient leur devoir, même au risque de s'entendre appeler traîtres à leur race, par ceux qui ne pensaient pas comme eux.

Le nombre des Canadiens français qui s'est enrôlé et a traversé les mers est plus grand qu'on ne veut l'admettre.

Nous savons nous-mêmes que dans l'Ouest, nombreux sont nos compatriotes qui se sont enrôlés dans les régiments anglais et ont perdu leur identité.

Nous croyons pouvoir dire sans crainte, que comparativement aux populations, l'élément français de l'Ouest a fourni sa large part des soldats de Sa Majesté.

Ils sont nombreux déjà, ceux des nôtres qui, là-bas, sur la terre européenne ont payé de leur vie leur devoir à la patrie.

Aux détracteurs de notre race nous avons le droit de dire aujourd'hui qu'ils ont été ingrats et injustes, vis-à-vis ceux qui sur le principe de l'obligation de la défense de l'Empire Britannique, pensaient comme eux et travaillaient à leur côté.

N'oubliez pas, Messieurs, que malgré tous les griefs que nous avions contre la majorité anglaise de ce pays, malgré vos lois anti-françaises et anti-catholiques, malgré vos ordonnances et vos règlements tracassiers, étroits et injustes, nous nous croyions tenus en honneur par notre serment d'allégeance et par notre loyauté, de nous porter à la défense du drapeau britannique là où il était menacé dans son existence, là où l'Empire Anglais était menacé dans sa vie.

Nous le croyons encore, nous sommes prêts à le faire, nous croyons même comme par le passé, et comme vous le dites, que nos propres intérêts pour l'avenir, demandent que nous fassions notre part, complète et entière, dans l'engagement mondial actuel.

Mais, avouez qu'en face de votre conduite, de vos injures, de vos étroitesses et de votre fanatisme ignorant et sectaire, il nous faut de l'héroïsme pour tenir notre position.

Vous abimez d'injures ceux qui s'opposent à vos idées, et dans votre rage vous englobez toute notre nationalité.

Mais ne voyez-vous pas que vous fournissez des armes à vos adversaires, et que vous fabriquez leur munition.

Vos meilleurs amis commencent à douter de votre sincérité, et ils se demandent si vous ne le voulez pas ainsi.

Il est à croire que votre haine de tout ce qui est français et catholique, passe avant votre patriotisme et vos devoirs envers l'empire.

Préférez vous que les Canadiens français restent chez eux?

Souffrez-vous chaque fois que vous voyez grossir le nombre de nos recrues?

Craignez-vous qu'ils fassent leur devoir, de peur de ne pouvoir plus tard crier contre eux et les ostraciser davantage?

Vraiment, à vous lire, à vous voir agir et à vous entendre, on le croirait.

Et bien, dites-le donc franchement et montrez-vous tels que vous êtes.

Les dangers auxquels fait face l'empire anglais, ont-ils le moindrement diminué la rigueur des règlements anti-français et anti-catholiques dans l'Ontario?

La gravité de la situation, la cause de la civilisation, les besoins de l'Angleterre et de la France ont-ils empêché le gouvernement Norris au Manitoba de décréter l'abolition de la langue française dans les écoles?

La protection des petites nationalités de l'Europe, tient-elle tellement à coeur à la majorité de ce pays, qu'elle ait fait le plus petit effort pour respecter la langue maternelle et la conscience religieuse de ses concitoyens?

Est-ce l'amour de la patrie, la loyauté à la couronne, le dévouement à la cause des alliés, qui ont poussé les énergumènes de la Saskatchewan à insulter un missionnaire catholique, un prêtre soldat français et à mettre l'allemand et le français sur le même pied?

Est-ce l'amour de la concorde, le salut de l'Empire et le désir de la victoire des Alliés qui ont déterminé la grande loge orangiste, à Winnipeg, non seulement de répéter bruyamment le mot creux de *"Une langue, une religion, une école"*; mais de faire encore un pas en avant dans la voie de la provocation, en voulant insister auprès du Parlement Impérial pour la révocation des droits statutaires obtenus par la minorité française et catholique au Canada?

Quelle différence y-a-t-il entre cela et la fameuse déclaration du "chiffon de papier" que l'on a tant reproché et avec raison, au pouvoir Allemand?

Est-ce le désir de la bonne-entente, de la concorde et de l'union dans ce pays, en même temps que l'intérêt de la cause des Alliés qui inspirent le *Free Press* dans sa page éditorial, où tous les jours s'étale en termes insidieux une campagne sournoise et funestement habile contre la mentalité et les aspirations légitimes de la race française au Canada?

Avec quel soin et quelle précision, n'appelle-t-on pas à l'attention de la population anglaise tout ce qui se dit chez nous de désagréable et d'antipathique à la majorité, et avec quelle prudence ne soustrait-on pas tout ce qui se dit de bon, et de nature à provoquer un sentiment de bonne-entente et de justes compromis?

Les défauts de notre race sont complaisamment et continuellement mis en plein jour, mais on fait soigneusement l'ombre sur tout ce qui pourrait nous être favorable.

Toutefois, l'on sait parfaitement que dès le régime volontaire, des représentants de presque toutes les meilleures familles canadiennes-françaises se sont enrôlés dans l'armée, et sont allés combattre dans les tranchées.

L'on sait parfaitement bien que nos chefs, civils et religieux, ont proclamé de tout temps les devoirs des Canadiens-français vis-à-vis la couronne britannique.

L'on sait parfaitement bien que depuis l'établissement de la conscription, nos jeunes gens se sont soumis à la loi, et qu'ils n'ont pas fait autre chose, que de se servir de leurs droits légaux dans leurs demandes d'exemption.

Ont-ils fait pire que les jeunes anglais, et la loi n'a-t-elle pas été faite pour eux, comme pour les autres.

Quant l'exemption leur a été refusée, ne se sont-ils pas soumis sans récriminations?

Non, messieurs, vous n'êtes pas loyaux dans votre campagn qui est diffamatoire et contraire à toutes les causes que vous prétendez vouloir défendre.

Vous ne nierez pas que vous avez invité nos compatriotes à s'enrôler en les traitant continuellement de lâches.

Croyez-vous que c'était là bonne politique?

Vous savez parfaitement que l'école publique neutre ne peut être acceptée par notre population; vous savez que cette école a fait faillite partout où elle a été imposée, pour la simple raison qu'elle repose sur une base sans fondement: la négation de la deivinité. Divinité qui est partout, en haut et en bas, autour de vous et autour de nous, divinité que vous ne pouvez chasser de l'école, car elle est là dans toute sa puissance, et pourrait si elle le voulait, réduire en atôme par un souffle, tout, école, maître et élèves.

Vous savez que pour accepter cette école, il nous faudrait renier notre religion et notre Dieu.

Vous savez que nous ne le ferons pas, que nous ne pouvons pas le faire, que nous résisterons toujours, car l'abandon de ces principes de conscience serait pour nous pire que la mort.

Vous savez que nous ne pouvons abandonner notre langue, et vous devez admettre vous-mêmes que nous ne serions pas dignes de respect, si nous avions la faiblesse de nous soumettre à cette injonction.

Vous savez que là-bas au milieu du combat, en face du canon et de la mort, non seulement le catholique, mais l'anglais protestant, le soldat jusque là impie et incroyant, tous, se courbent devant la toute puissance divine, et, fièrement, prient Dieu.

Pourquoi restez-vous aveugles et fermez-vous les yeux en face de l'évidence et des témoignages éclatants, ainsi que des grandes leçons que donne cette guerre, en la nécessité de la croyance en un Dieu éternel, et parconséquent, de l'obligation absolue qui repose sur les parents de faire imprimer ces sentiments d'une manière efficace et ineffaçable dans l'âme de leurs enfants, travail qui ne peut se faire seul à la maison, mais qui doit se continuer et se compléter sur les bancs de l'école.

Vous proclamez à gros sons de trompettes qu'il n'y a aujourd'hui qu'une chose importante: la guerre et la cause des Alliés.

Vous dites qu'à cette cause tout doit se subordonner, que l'effort de tous et d'un chacun doit se diriger de ce côté, et que l'on doit tout mettre de côté pour le succès et la victoire finale des armées alliées.

Pourquoi donc ne mettez-vous de côté vos préjugés, votre haine sectaire, vos lois impies, vos règlements chicaniers, vos insultes continuelles et vos menaces sans cesse répétées à notre race et à nos croyances.

Vous vous proclamez la race supérieure.

Et bien, prouvez-le.

Jamais occasion plus favorable ne s'est présentée pour vous donner l'avantage d'en donner les preuves.

Que les chefs des gouvernements dans toutes les provinces où les Canadiens-français sont lésés dans leurs croyances religieuses et dans l'enseignement de leur langue, retranchent des statuts les clauses qui sont la cause de toutes les difficultés.

Appelez droits, privilèges, concessions ou générosité toutes lois destinées à reconnaître l'enseignement de la religion et de la langue dans l'école; peu importe.

Mais passez la loi, faites disparaître toute cause de discorde, donnez-nous ce que notre conscience exige, ce que notre sang réclame.

Vous pouvez le faire sans injustice à vos propres croyances.

Quand vous aurez fait cet acte qui prouvera d'une manière indiscutable votre volonté de prendre tous les moyens pour vaincre l'ennemi commun, vous aurez le droit d'exiger de nos compatriotes la pleine mesure de leur contribution à la défense du pays.

S'ils refusent, vous vous serez mis dans une position inattaquable pour porter vos accusations, vous aurez fait preuve d'un esprit de justice qui devra vaincre vos adversaires les plus endurcis, vous vous serez montrés à la hauteur des chefs d'Etat qui contrôlent les destinées de la Grande Bretagne, vous vous serez élevés vous-mêmes à la hauteur de votre drapeau et du trône de votre souverain.

Vous n'aurez pas besoin alors de loi de conscription pour attirer nos compatriotes sous les drapeaux.

En peu de temps vous aurez le nombre requis de régiments d'hommes libres, qui seront heureux d'offrir leur vie pour leur Roi, leur langue et leur foi.

SON CARACTERE PROPRE

Il fut un temps où le monde devenu chrétien n'était pas loin d'appartenir pleinement à Jésus Christ; c'était le Moyen Age et en particulier le XIIIe siècle. On sait comment diverses contrées, l'Orient d'abord, par le protestantisme, se sont séparées de l'Eglise et de Jésus-Christ qui vit en elle. Après le Protestantisme, par une conséquence fatale, la séparation s'est faite plus profonde, et la haine, s'avivant sans cesse, le monde entier, au souffle empoisonné des sectes, semble avoir abjuré Jésus Christ.

C'est à établir son règne universel que s'appliquent tous les hommes apostoliques et que vise directement l'oeuvre du Règne social du Règne social du Sacré-Coeur.

Mais que faut-il entendre précisément par ce règne social? Est-ce le même qui, ayant été renversé par les schismes et les hérésies doit être retabli et mené enfin à son plein épanouissement?

Le Coeur de Jésus, qui toujours veut nous sauver, dans sa mansuétude, a voulu se plier en quelque sorte à nos exigences ou à nos faiblesses: il a inventé une nouvelle méthode, qu'il réservait pour les derniers temps, la méthode de l'amour.

Le Moyen-Age, dont les moeurs étaient rudes, avait accepté vaillamment toutes les prescriptions et ce qu'on appellerait aujourd'hui les exigences chrétiennes. Verbe de Dieu, Vérité infaillible, Jésus avait droit à être cru sur parole; l'hérésie qui secouait son joug, était un crime de lèse majesté et les sociétés chrétiennes n'hésitaient pas à la frapper de mort.

Dans leur vie particulière les fidèles, convaincus que le péché est un mal énorme, n'hésitaient pas davantage à embrasser les pratiques les plus rigoureuses de la pénitence. Les héros de la foi, les saints se livraient à des austérités dont le seul récit fait frémir notre délicatesse et les simples fidèles enthousiasmés marchaient sur leurs traces.

Les moeurs se sont adoucies, ou dit-on se sont amollies; peu à peu les pénitences sont devenues moins austères; l'Eglise, avec sa sagesse à la fois et la mansuétude qui la caractérise, pour toute sorte de bon motifs, s'est relachée notablement de son ancienne discipline et elle estime bien ne pas compromettre par la condescendance le salut ni la perfection de ses enfants.

Pour sauver le monde qui se perd, le Coeur de Jésus prendra de nouveaux moyens. Roi tout puissant dont on reconnaît pas l'autorité, il pourrait sans doute la rétablir par la force comme, le feraient les rois temporels qui tenteraient de remonter par les armes sur un trône renversé; il n'usera par de la force, mais sortant de son Tabernacle où il est délaissé comme dans une prison, il se manifeste, par une humble religieuse, au monde qu'il veut conquérir. Toute sa plainte est dans ces mots: Voilà ce Coeur qui a tant aimé les hommes; et pour oublier tous leurs crimes, toutes leurs ingratitudes, il ne demande qu'une chose: que les hommes consentent à l'aimer. Il envoyait ses disciples comme ds agneaux au milieu des loups c'est en agneau qu'il nous porte la paix. Il ne parle pas de satisfactions rigoureuses ni de pénitences austères que réclameraient tant de péchés graves: Aimez moi parce que je vous aime, aimez-moi et je suis content et je vous remets vos péchés. Mais quoi? Solliciter le retour des pécheurs en leur parlant d'amour sans leur faire aucun reproche ni réclamer aucune réparation, n'est-ce pas mettre une réconciliation comme au rabais, rendre méprisable une dévotion trop faible, et encourager de nouvelles fautes? Les maîtres de spiritualité recommandent de s'avancer par degrés. Que les pécheurs ne s'avisent pas d'aspirer aux privautés l'amour avant de s'être purifiés par de longs exercices de pénitence, qu'ils s'exercent vaillamment, pour s'en rendre digne, à la pratique de toutes les vertus. Que si parfois il s'échappent avant l'heure à faire jaillir de leur coeur quelque acte véhément d'amour, qu'ils ne tardent pas, au souvenir de leur indignité, à reprendre les exercices plus humbles de la pénitence.

Le Coeur de Jésus a estimé qu'il était possible, facile même de convertir les pécheurs, de les amener peu à peu ou même promptement à la sainteté chrétienne. Oui, pécheurs, je vous invite à être mes amis. Ne me fuyez pas regardez moi? seulement. Ne suis-je point aimable, et digne d'être aimé? Quel défaut trouvez-vous en moi? Ne suis-je pas au contraire le plus parfait des hommes? Pour que vous me détestiez et repoussiez, vous ai-je fait quelque mal? Pour que vous vous laigniez de la triste condition de votre vie de votre pauvreté, de vos souffrances physiques et morales: si vous êtes malheureux n'est-ce pas précisément par ce que vous m'avez quitté? Revenez à moi vous tous qui souffrez et je vous soulagerai.

Eh quoi! Seigneur, vous offrez votre amour à des pécheurs si indignes? Vous demandez qu'ils vous aiment, à des méchants qui ne savent que haïr? Et que deviendront les enseignements de votre Eglise, les exemples de vos saints, qu'il faut faire pénitence, se renoncer, porter sa croix tous les jours et vous suivre? Votre religion, au fond si austère, ne sera plus désormais qu'un chemin semé de fleurs? Le temps est don passé des vertus héroïques, des exploits merveilleux que nous admirons dans nos saints?

Laissez-moi faire, dit Jésus. Comprenant la générosité de mon Coeur, qu'ils commencent à m'aimer, l'amour ne tardera pas à leur aprendre ce qu'ils doivent faire.

L'amour apporte la lumière. Voyez comme Jésus vous a aimés. *Sic Deus dilexit mundum*, vous qui êtes couverts de souillures, vous qui avez blasphémé voyez come vous êtes misérables, et je vous aime!

A sa lumière, ils aperçoivent à la fois et combien ils sont coupables et combien Jésus est bon. Bientôt, animés contre eux-mêmes d'une sainte colère, indignés des crimes qu'ils ont commis, ils se reprochent à eux-mêmes, ce que Jésus ne leur reproche. "O Jésus! vous vous taisez, mais ma conscience ne se taira pas; justice sera faite et vous serez vengé". Et cette pénitence si juste qu'on ne leur demandait pas, ils l'embrassent d'eux-mêmes, ils s'y attachent avec un ardeur amoureuse que souvent il faudra modeler. Après la pénitence qui les aura purifiés, ils s'appliqueront par amour à la pratique de toutes les vertus. Jésus que j'aime et qui veut bien être mon ami, Jésus est humble, doux, obéissant, généreux; je veux être comme lui pour lui faire plaisir. Et le chrétien avance et il court dans la voie des commandements de Dieu parce que son coeur est dilaté. *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum.* Quel docteur que l'amour et qu'à son école ses disciples avancent vite! Oui, que le règne de Jésus soit un règne d'amour, il accomplira des merveilles.

Et régner par l'amour ne serait-ce pas l'idéal de l'autorité nouvelle? Le règne de Jésus non par la force ni la crainte mais par l'amour ne serait-ce pas l'exemple qu'il faut proposer aux maîtres d'aujourd'hui.

Potentats que les peuples ont rejetés ou s'apprètent à renverser, n'est ce pas pour ne les avoir pas aimé qu'ils repoussent votre joug; et pouvaient-ils vous aimer quand ils ne pouvaient pas vous estimer? Ce n'était pas Dieu mais vos passions qui gouvernaient. A la fin, ils ont dit c'en est assez, allez-vous-en.

Et vous, riches du monde, maîtres égoïstes, aimiez-vous vos serviteurs, vos ouvriers, vos employés quelconques? Leur donniez-vous avec amour le juste salaire qu'ils avaient gagné? Si parfois vous avez augmenté leurs gages, est-ce par amour que vous l'avez fait et non par crainte de leurs murmures et de leurs révoltes? N'est-ce pas à bon droit qu'ils vous ont reproché de vous engraisser de leurs sueurs etde leur sang? Sans doute, ils n'ont pas été non plus équitables envers vous mais l'étaient-ils envers Jésus qui les aimait, ceux qui l'ont attaché à la croix? Aimez comme lui ceux qui ne vous aiment pas, à force d'amour vous finirez par les vaincre.

Pour tout dire en un mot, revenez à l'Evangile qui n'est qu'amour, c'est la panacée, le remède universel, et l'amour, dont la source est au Coeur de Jésus, vous donera la paix. *Adveniat regnum tuum.*

—Règne social S.-C. J.

BONNE ENTENTE

(*Patriote de l'Ouest*)

Le représentant militaire au Tribunal 149 de Gravelbourg appartenait à une famille typique de l'Ontario.

L'*Orange Sentinel*, la vieille bible familiale, les préjugés de race et de religion, avaient suivi dans la lutte étroite et sombre de l'humble homestead cette famille établie dans les plaines de la Saskatchewan depuis quelques années. Ces valeureux champions de la cause discrète du Prince d'Orange contre Jacques II d'Angleterre s'étaient trouvés comme par hasard à tomber au milieu d'une colonie catholique canadienne française.

La famille Wiseman était donc en train de dépouer les plans des Papistes de Gravelbourg quand la guerre éclata.

Laissant la plus grande partie des leurs sur le sol canadien afin de sauvegarder sans doute les intérêts du protestantisme au pays, plusieurs membres de la famille vollèrent au secours de l'Empire britannique.

Après dix-huit mois dans les tranchées, Hugh Wiseman revint au pays et fut nommé représentant militaire du Gouvernement au Tribunal d'exemption de Gravelbourg.

Le séjour qu'avait fait le jeune Wiseman dans les casernes de Québec, de l'Angleterre et de la France, la camaraderie en face de la mort avec des Français, des Anglais, des Russes, des Australiens, des Portugais, des Nègres et des Indiens, firent tomber de ses yeux le bandeau de préjugés que la tradition avait maintenu chez les siens pendant de si longues années et élargirent singulièrement son esprit.

L'autre jour, dans une de ces salles de pool, où pendant l'hiver s'entasse la jeunesse de l'Ouest, un de ses compatriotes de langue anglaise s'approchant de lui, lui dit: "Tu sais, Wiseman, moi, si j'ai demandé mon exemption du service militaire, c'est uniquement parce que je ne veux pas me battre à côté de ces lâches Canadiens français." Le brave soldat indigné tomba à bras racourcis sur son interlocuteur et lui administra une râclée dont il se rappellera longtemps.

Après la bataille, quand le Boche faisait des excuses. "C'est que voyez-vous, j'en sais quelque chose, moi, de la bravoure des Canadiens français pour avoir combattu avec eux. Un jour que nous avions reçu l'ordre de tenir coûte que coûte une tranchée dite internationale, le feu d'artillerie des Allemands devint si violent, les cris des blessés et des mourants au milieu de cet enfer de fer et de feu si terrible, que les nouveaux arrivés au bataillon, pris d'une panique soudaine, jetèrent leurs armes et se sauvèrent sous l'empire d'une peur incontrôlable.

Tout à coup un homme leur barra le passage. Impassible au milieu de la mitraille, le revolver au poing, notre officier, le major Hector Verret, un Canadien français, hurlait avec son accent légèrement étranger: "Stop!"

These trenches belong to the second Batallion and the second Batallion shall hold them if I have to kill you all". Et le revolver du brave major eut bientôt raison des fuyards qui retournèrent à à leurs tranchées et les conservèrent au crédit du second bataillon."

Et vous allez me dire que vous avez honte d'aller combattre à côté de tels hommes? mais c'est sous leurs ordres que vous devriez aller combattre pour l'empire—au lieu de cacher votre hypocrite lâcheté.

Wiseman n'est pas un lettré, c'est un homme de la terre; il a quitté la charrue pour l'armée, son âme est droite et ses intensions sincères.

Je me demande après tout si

(*A suivre sur la 2ème page*)

BONNE ENTENTE

(Suite de la 1ère page)

l'accord ne serait pas vite un fait accompli au Canada, si l'enseignement dans les provinces anglaises était dirigé et contrôlé par des universitaires aux idées larges et au patriotisme éclairé.

Tel qu'il existe, l'enseignement dans les provinces anglaises du Canada fausse l'esprit des enfants de la même façon que l'Allemagne a faussée l'esprit des siens en leur inculquant des doctrines malsaines qui malheureusement portent aujourd'hui leurs fruits. Nous ne pouvons pas oublier que le système des écoles de l'Ontario a été importé de Prusse par le Dr Ryerson.

Adapté à l'Ontario, le système a eu un effet désastreux. Une révision catégorique s'impose et nos concitoyens de langue anglaise qui veulent sincèrement, la grandeur de notre patrie commune devraient voir à ce que l'enseignement dans leurs provinces respectives produise des sujets plus tolérants et des citoyens animés d'un patriotisme plus élevé.

Emile Gravel.

Gravelbourg, Sask.

Un journal protestant exprime son appréciation sur la formation qui se donne aux écoles publiques américaines

Nous trouvons, au *Casket* une citation fort intéressante du *Brooklyn Eagle*, un journal non catholique, à propos de l'école publique amorale, ou plutôt immorale. On verra que cette feuille rend, en même temps, un bel hommage aux vues très sages de l'Eglise catholique sur l'éducation:

"Nous avons des multitudes de jeunes gens, d'hommes d'âge mûr et de femmes dont l'intelligence n'a pas plus le sens du bien et du mal que beaucoup de Grecs du temps d'Alcibiade. La grande Eglise catholique romaine a, sans conteste, raison de prétendre que le système (d'enseignement d'Etat) dans son ensemble est, tel qu'il existe aujourd'hui, négateur de la morale. . .

"De sinistres symptômes d'ignorance morale apparaissent partout. Nous sommes surpris—c'est fou!—de voir une bande de tiers-à-bras assaillir des passages inoffensifs sur une voie électrique ou jeter des pierres à un équipage en marche de constater qu'une population entière reste indifférente à tous les excès de corruption d'une administration civique, d'apercevoir courant le soir des jeunes gens de familles respectables, et leurs soeurs affectant des manières Tenderloin. Pourquoi s'étonner? Il est littéralement vrai de dire qu'ils ne connaissent pas mieux. . . Ils n'ont jamais appris, parce qu'on ne s'occupe pas de leur apprendre.

"La grande association des instituteurs et toute la communauté américaine ont besoin d'être averties sévèrement que, si la morale ne peut être enseignée nommément aux écoles publiques sans admettre le dogme religieux, alors le dogme religieux doit être enseigné aux élèves. Car la vérité est essentielle à l'existence même d'un peuple. . ."

RURAL MUNICIPALITY OF

DE SALABERRY

School District of Levis No. 1005

Notice is hereby given that By-Law No. 1 of the School District of Levis No. 1005, which has been passed by the Trustees of the said School District will be submitted to a vote of the ratepayers of the said School District entitled to vote thereon at the time and place hereinafter mentioned. The object of the said By-Law is to authorize the Trustees of the said School District to borrow the sum of [illegible]

[illegible]

of votes given for and against the said By-Law.

Dated at St. Pierre, Manitoba the 8th day of March 1918.

PAUL CHENARD,
Secretary-Treasurer.
Municipality of De Salaberry.

18—20.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

AU CLUB "LE CANADA"

Vendredi dernier, il y avait double distribution de prix à la fin de la partie de cartes habituelle et les résultats ont été comme suit: Prix de série: Dames: Mme G. Noël, une boîte de chocolat, don de M. A.-M. Dubois, teinturier. Messieurs: J. Ruel, une pipe de valeur, offerte par M. J.-H. Lauzon.

Prix de la soirée: Dames: Mlle Eva Trudeau, un joli camé, offert par M. J.-N. Roy. Consolation: Mlle A. Gaudette. Messieurs: Eugène Dufresne, $2.50 en or offert par MM. Hince & Rodrigue. Consolation: W. Turgeon.

Tombola: J.-E. Dumas, superbe service à dépecer, don de M. J.-W. Poisson.

Au moyen de chiffres cabalistiques, l'oracle, qui visite la salle du club depuis quelque temps, trouva moyen, à la fin de la partie de cartes, de dire à chaque dame et à chaque monsieur qui exprima le désir d'éprouver son savoir, à quelle main, ou à quel doigt et à quelle phalange, il ou elle avait sa bague. Il trouva aussi moyen de faire passer dans un trou qu'il fit dans une carte de 2 pouces par 3 pouces l'homme le plus corpulent de la société.

Demain soir, la partie de cartes habituelle sera remplacée par une causerie du Révérend Père Turquetil sur les Esquimaux dont il est l'évangélisateur à Chesterfield Inlet, dans le diocèse de Mgr Charlebois depuis plusieurs années.

Dimanche dernier avait lieu la causerie mensuelle du club. Monsieur le sergent Guillaume Charette donna un très jolie et très intéressante causerie sur ses impressions du front, depuis sont départ de Winnipeg jusqu'au moment où il fut blessé sur la Somme. La description pittoresque et vécue qu'il y a faite,tant au Canada, qu'en Angleterre et en France,aussibien que dans les camps de préparation que sur les champs de bataille, retint pendant près d'une heure l'attention du nombreux et sympathique auditoire qui était venu pour l'écouter. Lorsque le président, M. A.-H. de Trémaudan, lui transmit les remerciements des personnes présentes, celles-ci ne manquèrent pas de souligner cette remarque d'applaudissements chaleureux et et prolongés.

La partie musicale et dramatique de la soirée fut aussi très goûtée de l'auditoire. Mlle M.-T. Goguillon, donna deux très jolis morceaux d'opéra au piano, M. H. Beaudry chanta, avec son talent habituel, un extrait des "Cloches de Corneville" qu'accompagna au piano Mlle Dostert. Mlle Lemieux joua de façon vraiment délicieuse deux magnifiques morceaux de piano, et les deux artistes dramatiques bien connus, MM. R. Zanettin et H. LeFranc, amusèrent, comme ils savent le faire, par leur interprétation comique au superlatif, de cette bonne farce qu'est "Un mari pour 30 centimes". Bref, ce fut une très agréable soirée pour tous les rapports.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Les PILULES MORO guérissent toujours le mal de reins chez les hommes.



M. J. GIROUX.

Le mal de reins est fréquent chez une foule d'hommes qui travaillent fort. On le rencontre aussi très souvent même chez ceux dont les occupations sont sédentaires. Ce mal est excessivement douloureux et ceux qui en sont atteints perdent vite toute énergie au travail, comme résultat de leur manque d'appétit et de sommeil, ils deviennent faibles et parfois découragés. Ils deviennent aussi prédisposés à d'autres maux beaucoup plus graves, tels que: rhumatisme, goutte, lumbago, albuminurie, hydropisie, diabète, vomissements, violentes migraines, frissons, fièvre, etc. Autant de malaises graves qui, lorsqu'ils ne sont pas prévenus ou soignés à point, peuvent entrainer les conséquences les plus fatales.

Il existe différentes manières de traiter ces maux de reins, mais il n'y en a certainement pas de plus recommandable, ni de plus efficace que l'usage des Pilules Moro. Et il est d'autant plus facile de se guérir avec ces pilules que les consultations du médecin de la Compagnie Médicale Moro sont absolument gratuites. On peut le trouver tous les jours à nos bureaux, excepté le dimanche, ou on peut lui écrire et lui donner tous les détails nécessaires sur la maladie dont on souffre. On est toujours certain d'être parfaitement renseigné, sans qu'il en coûte un sou.

M. Jeffry Giroux, 39 rue Delavilandré, Trois-Rivières, nous écrit dans les termes suivants:

"C'est avec le plus sincère plaisir "que je tiens à vous déclarer que "c'est aux Pilules Moro seules que "je dois ma guérison pleine et en"tière d'une très douloureuse et gra"ve maladie des reins, dont je souf"frais depuis au-delà de quatre ans. "Ceux qui n'ont jamais souffert des "reins sont bien heureux, puisqu'à "vrai dire, ils ne connaissent pas la "souffrance. Quand ces violentes "douleurs me prenaient, je ne savais "plus que devenir; je perdais pres"que ma respiration, je me tenais "tout courbaturé, je me trainais pé"niblement au lieu de marcher, je "ne mangeais plus, je ne dormais "plus. je n'avais plus de courage et "bien des fois j'étais complètement "empêché de travailler. Le résultat, "c'est que j'étais très faible et que "je voyais bien que je ne pouvais "vivre longtemps comme cela. Un "jour, il y a environ quatre mois, un "ami me conseilla de prendre des "Pilules Moro en me garantissant la "guérison presque immédiate. Je me "laissai convaincre, et voilà qu'après "en avoir pris dix-huit boites seule"ment, je puis me déclarer tout à "fait guéri. J'ajoute que le soulage"ment se fit sentir immédiatement, "dès la première boite. Je me sens "maintenant robuste comme avant, "je dors et mange à merveille et je "suis assidu à mon travail. Je vous "répète que les Pilules Moro sont le "grand et véritable remède pour tous "ceux qui, comme moi, souffrent du "mal de reins. Je ne saurais trop "vivement les recommander. Jeffry "Giroux, 39, rue Delavilandré, Trois-"Rivières, Qué."

ECRIVEZ NOUS—Si vous avez besoin de conseils, écrivez-nous en nous donnant des détails sur votre maladie. Par le retour de la malle, vous recevrez de notre médecin des conseils qui vous seront d'une grande utilité.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue St-Denis, Montréal.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.



Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.







LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute pesonne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Aberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.



CANADA

L'Impôt sur le Revenu
Les Formulaires y relatifs
Sont maintenant disponibles
Les déclarations sont à déposer le 31 mars au plus tard

La loi fédérale d'impôt sur le Revenu vous requiert de remplir au plus tard le 31 Mars 1918, un ou plusieurs des cinq Formulaires réglementaires. Afin de bien faire comprendre au public ce qui lui est demandé, des explications concernant chacun des formulaires sont données ci-après. Lisez avec attention, procurez-vous ensuite, pour les remplir exactement, trois exemplaires du formulaire s'appliquant à votre cas. Répondez de manière complète et exacte à toutes les questions. Les déclarations fausses entrainent une amende de $10,000 ou un emprisonnement de dix mois, ou encore les deux peines réunies.

[illegible]

Liste des actionnaires de Sociétés [illegible] le Formulaire T5, les Sociétés [illegible] un état de tous [illegible] Canada en 1917 [illegible] a touché.

Dans chaque cas, les chiffres doivent s'appliquer au revenu de 1917—Tous les Formulaires sont à déposer le 31 mars au plus tard, faute de quoi, une amende de $100 par jour de retard peut être imposée.

En ce qui concerne les Formulaires T1 et T2, garder un exemplaire du Formulaire complété et déposez les deux autres chez l'Inspecteur des contributions de votre District. Pour ce qui est des Formulaires T3, T4 et T5, gardez un exemplaire et déposez les deux autres chez le commissaire des contributions, Département des Finances, Ottawa.

Les Formulaires sont à la disposition des intéressés chez les Inspecteurs des contributions de District et dans les Bureaux des postes des principaux centres.

Toutes les lettres et tous le documents adressés par la voie postale à l'inspecteur des contributions doivent être affranchis

Département de Finances, Ottawa, Canada

5r

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Plusieurs de ceux auxquels le comité de statistique s'est adressé pour obtenir des renseignements ne nous ont pas encore donné signe de vie. Cependant, la documentation demandée nous est absolument nécessaire; dans toutes les difficultés qui sont susceptibles de survenir dans nos arrondissements scolaires ruraux, nous comptons faire de ces renseignements la base de notre section. Pour cela, nous devons être secondés.

On s'adresse à nous, de plusieurs endroits de la province, pour avoir des institutrices qualifiées. Force nous est bien avouer qu'elles sont très rares. Cependant, il y a un certain nombre de jeunes filles qui pourraient facilement obtenir un permis si seulement elles voulaient s'engager. C'est à celles-là que nous nous adressons.

L.-P. GAG...
Secrétaire de l'Exécutif.

Union Nationale Métisse

Le 14 courant, l'Union Nationale Métisse tenait sa réunion annuelle dans les salles du Club "Le Canada" à Winnipeg.

L'assemblée adopta à l'unanimité les trois résolutions suivantes :

1. Résolution adoptant et sanctionnant la révision des Statuts de la société sujette cependant à l'approbation des exécutifs des cercles locaux.

2. Résolution nommant un comité pour s'occuper de l'organisation de la célébration du centenaire de l'arrivée de Monseigneur Provencher à Saint-Boniface, le 16 juillet prochain.

Ce comité est composé des personnes suivantes : MM. Roger Goulet, Guillaume Charette, Joseph Riel, M. Racette et S.-A. Nault.

3. Résolution de condoléance aux nombreuses familles métisses dont plusieurs de leurs fils ou proches parents sont tombés au champs d'honneur.

Les membres suivants furent ensuite élus officiers de l'association pour l'année courante : Président, M. Roger Goulet; 1er vice-président, Alexandre Nault; 2e vice-président, Joseph Riel, secrétaire-trésorier, S.-A. Nault; vérificateur, N. St-Germain.

Les membres d'honneur suivants furent aussi choisis : Joseph P. Dumas, M.P.P., Joseph Hamelin, M.P.P., André Nault, de St-Vital, Horace Chevrier, ex-M.P.P., et Auguste Harrison, de Ste-Anne des Chênes.

Madame Théo. Bertrand

Nous sommes heureux d'apprendre que Madame Bertrand, qui est à l'Hôpital de Saint-Boniface depuis quelques jours, se rétablit promptement.

M. Joseph Turenne de cette ville est parti lundi dernier avec son fils M. Jules Turenne pour aller résider à Ponteix, Alta.

Deux cousins de M. François Veuillot à St-Boniface

M. François Veuillot a deux cousins qui habitent Saint-Boniface. L'un, M. François Ozanam, est un cousin germain, et l'autre, M. Jacques Forstall, un arrière cousin. M. Ozanam est le neveu de Frédéric Ozanam; sa mère et celle de M. Veuillot étaient soeurs. Cette famille maternelle se rattache à celle de saint Thomas d'Aquin. M. le capitaine Duthoit a également trouvé ici un cousin dans la personne de M. Jules Grymonpré.—*Les Cloches.*

LA FRANCE QUI RENAIT

(L'Action Catholique)

Le Mans—Au grand déplaisir de tous ceux qui aspirent depuis plus de trois ans au châtiment de l'iniquité, la guerre subit un temps d'arrêt. Sans doute observe-t-on quelque activité sur le front italien, où plusieurs attaques vigoureuses viennent de refouler partiellement l'avance austro-allemande; sans doute aussi faut-il enregistrer des randonnées aériennes sur Londres et sur Paris, particulièrement meurtrières en cette deuxième capitale, où, la nuit dernière, soixante "Gothas" ont jeté quatorze tonnes d'explosifs, laissant trente-six morts et quatre-vingt-dix blessés, dans l'unique but de déprimer une population qui n'en devient, au contraire, que plus implacable; sans doute enfin parle-t-on d'une prochaine grande offensive sur le front franco-britannique, où les armées allemandes mettraient à profit les renforts prélevés sur le front russe pour chercher à "percer" le front jusqu'ici infranchissable, à moins que l'initiative ne vienne des Alliés, assez forts désormais et assez outillés pour prévenir l'adversaire, sans même attendre l'arrivée des troupes américaines à pied d'oeuvre. Mais, en fait, les opérations militaires sont apparemment suspendues.

J'en profite, mon cher directeur, pour consacrer cette lettre à la contre-patrie intérieure de la guerre extérieure, je veux dire à l'entreprise d'épuration qu'a nécessitée, à l'arrière, l'action scandaleuse et néfaste exercée, aux dépens de la résistance nationale, par un certain nombre d'hommes plus ou moins asservis aux vues de l'Allemagne et qui se sont rendus coupables de complaisances isolées ou prolongées, ou de manoeuvres défaitistes, ou enfin de "commerce" et même d'"intelligences" avec l'ennemi.

Vous n'ignorez rien de la vigoureuse et persévérante campagne que Léon Daudet, dans l'"Action française", a menée pour démasquer, dès avant la guerre et depuis, les espions et les traîtres qui ont failli compromettre et sûrement retardé la victoire. Vous savez aussi par quelle série d'incidents sensationnels l'ardent polémiste royaliste, appuyé à propos par Maurice Barrès, Clémenceau, Henry Bérenger, Georges Berthoulat, d'autres encore, est parvenu à imposer l'ouverture de poursuites contre la plupart des individus ou des personnages par lui dénoncés. La justice militaire informe, aussi activement que possible, sur les faits déplorables dont il s'agit, et les prévenus sont déjà nombreux qui défilent devant le capitaine Bouchardon et les autres rapporteurs du conseil de guerre.

En même temps, le Sénat s'est trouvé conduit à se constituer en cour de justice pour juger le cas particulier d'un député qui était hier encore ministre de l'intérieur, qui, qui avait même occupé ce poste pendant plus de trois ans, du printemps de 1914 à l'été de 1917, et qui a nom Louis Malvy. Les faits pour lesquels cet ancien ministre est mis en jugement ne sont d'ailleurs que la conséquence et la mise en action des tendances de Joseph Caillaux, qui était le "patron" de Malvy, que Malvy ne désignait pas d'autre sorte, et qui lui-même, après avoir été dépouillé du privilège de l'immunité parlementaire, a été arrêté à son domicile et incarcéré dans une cellule de la prison de la Santé.

C'est de ces deux inculpés illustres que je voudras surtout parler aujourd'hui, moins pour exposer les charges qui pèsent sur eux, et dont les télégrammes d'Europe vous ont dès longtemps, mon cher directeur, apporté le détail, que pour faire voir, dans la posture infamante où les voici placés, une suite logique et un premier châtiment de leur conduite passée et des actes même qui avaient déterminé leur ascension politique.

Prenons d'abord le cas de Malvy. L'on s'est demandé par quel privilège, par l'effet de quel talisman ce politicien, ni plus ni moins médiocre que la plupart de ses congénères, était demeuré ministre pendant les trente-sept premiers mois de la guerre, et par quel secret sortilège il avait survécu si longtemps à tous les remaniements ministériels de cette tragique période. Mais, en réalité, cette longévité ne pouvait surprendre que ceux qui ne recherchent pas le secret mobile des choses politiques. C'était évidemment une gageure, et qui devait tôt ou tard céder à une revanche du bon sens, mais l'origine même du portefeuille de Malvy suffisait à expliquer l'obstination avec laquelle on le laissait invariablement entre ses mains.

Or, voici quelle est cette origine: en janvier 1911, c'est le député Louis Malvy qui détermina le renversement du deuxième cabinet Briand, rien qu'en reprochant au président du conseil d'avoir laissé pénétrer, dans le personnel enseignant de l'Ecole libre Saint-Michel, à Saint-Etienne (Loire), un nombre excessif d'anciens membres de la Compagnie de Jésus, dissoute en France en vertu de la loi du 1er juillet 1901. Malvy apparaissait ainsi comme le vigilant gardien de la défense anticléricale, et c'est vraisemblablement, pour ne pas dire sûrement, la raison profonde de la faveur exceptionnelle en vertu de laquelle il est demeuré ministre depuis le mois de mars 1914 jusqu'au 31 août 1917, soit trois ans et cinq mois...

Et vous ne me contredirez certainement pas, mon cher directeur, si j'ose dire que pareille façon d'accéder au pouvoir constitue un défi à la vérité et à la justice, en même temps qu'un attentat contre la patrie, et qu'ainsi le bénéficiaire de cette iniquité provocatrice était voué à choir tôt ou tard en quelque humiliante déconfiture ou à subir quelque châtiment vengeur. Sous quel prétexte, en effet, le député Malvy, élu par les radicaux de Gourdon (Lot), se donnait-il, pour l'unique plaisir de taquiner M. Briand, l'originalité de dénoncer la présence, dans l'ancien collège des jésuites de Saint-Etienne, d'un peu plus d'anciens jésuites que n'en autorisait l'application de la loi du 1er juillet 1901 sur les congrégations? Sous ce seul prétexte qu'à ses yeux, l'enseignement de ces jésuites ou anciens jésuites était insuffisamment patrioque. Or, voyez l'épilogue: quelques mois se passent, la guerre éclate, et, tandis que les jésuites et leurs élèves se comportent au front avec une abnégation et un héroïsme au-dessus de tout éloge, Malvy, récompensé de sa vilenie de 1911 par un portefeuille plus que triennal, use de ses pouvoirs en des conditions scandaleuses et traîtresses qui lui valent d'être mis en jugement devant la juridiction la plus retentissante, et de s'entendre interpeller en ces termes par le deuxième personnage de l'Etat, M. Antonin Dubost, président du Sénat : "Accusé, levez-vous!"

Les avatars de Joseph Caillaux peuvent être interprétés de pareille manière. On trouverait à la bibliothèque de Mans un ouvrage intitulé: *Une grande réforme*, dont l'auteur est Joseph Caillaux et qui préconise l'impôt sur le revenu; parmi les documents insérés dans cet ouvrage, figurent des actes notariés par lesquels l'ancêtre de l'auteur, épicier de profession, acquiert des biens d'Eglise devenus biens nationaux: ainsi, tandis que la généralité des acquéreurs de ces biens en dissimule discrètement l'origine, Joseph Caillaux les étale avec un orgueil cynique. Autre trait: quand Joseph Caillaux perdit son père, M. Eugène Caillaux, qui avait été ministre dans le cabinet conservateur du 16 mai 1877, il trouva dans la succession deux actions de la Société civile du collège Notre-Dame de Sainte-Croix du Mans; il les vendit et en toucha le prix; puis, quand on fit la guerre aux anciens collèges des jésuites, parmi lesquels figurait celui de Sainte-Croix, Joseph Caillaux appuya ceux qui soutenaient que la dite Société civile n'était pas valablement propriétaire, n'étant que personne interposée agissant au nom d'un ordre religieux inhabile à posséder, et il favorisa la dépossession de cette Société civile et la confiscation du collège par l'Etat: pourtant, si la Société civile était sans droit pour occuper le collège, comment Joseph Caillaux a-t-il accepté de toucher le prix des deux actions que son père avait prises en cette société?

Je passe sur le rôle d'instigateur manifeste que le député de Mamers a joué dans le meurtre de Gaston Calmette par sa seconde femme. J'attache plus d'intérêt à cette phrase caratéristique, extraite d'un discours déjà ancien du même personnage: "Il faut que la France s'habitue à n'être qu'une nation de second ordre!" Ce propos, dont l'auteur ferme systématiquement les yeux sur la décrépitude irréparable qui guette les peuples résignés à déchoir, donne, ce me semble, la clef de toutes les défaillances qu'a successivement éprouvées, chez Joseph Caillaux, le sens du patriotisme. Et comme, tandis que ce sens patriotique s'émoussait graduellement, l'ambition du sire se développait sans limite et sans frein, il a fini par vouloir imposer, avec une impatience irritée, le programme international forgé par son cerveau, et par lequel il montre autant de complaisance pour l'Allemagne que de parti-pris à l'encontre de l'Angleterre. Pareil programme, déjà bien peu fier en temps de paix, devenait absolument intolérable en temps de guerre, puisqu'il allait directement à détruire nos alliances à l'heure même où elles jouent contre l'ennemi.

Telles sont cependant les pitoyables étapes par lesquelles a passé Joseph Caillaux avant d'être appelé au parquet du conseil de guerre, qui a bientôt jugé nécessaire son incarcération. Suis-je trop sévère ou quelque peu paradoxal, mon cher directeur, en rapprochant ces antécédents de ces aboutissements, en en montrant dans ceux-ci la sanction vengeresse et le juste châtiment de ceux-là? En tout cas, Malvy et Caillaux sont bien placés désormais pour mesurer.

A la hauteur des bonds la profondeur des chutes, et pour méditer sur l'imprudence redoutable des hommes assez pervers et assez fous pour chercher l'instrument de leur fortune politique dans la persécution de l'Eglise et desinstitutions de l'ordre chrétien.

Paul TAILLIEZ.

L'ACTION FRANCAISE

La livraison de février. — Un numéro varie.—Des pièces intéressantes.

La livraison de février de l'*Action française* maintient le caractère d'intérêt et de variété dans l'unité qui est déjà celui de la revue. Tout tend au même but, mais par des routes diverses.

Le numéro s'ouvre sur une vibrante poésie de M. Albert Loeau: L'*appel aux armes,* suivie de la réponse de M. Omer Héroux à l'enquête sur *Nos forces nationales.* M. Héroux parle de *La Fraternité française.* Le mois prochain, le R. P. Louis Lalande traitera de la revanche des berceaux. Après cet article, nous relevons une étude, savoureuse et pleine de conseils pratiques, de Mlle Irène Lesage, sur l'éducation du patriotisme dans la famille, une article de M. Donatien Frémont, chef du secrétariat de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, sur cette association, une chronique de M. Léon Lorrain : *L'art oratoire est-il un art inférieur?* la chronique mensuelle de Pierre Homier : *A travers la vie courante,* et un copieux récit de la grande soirée d'action française du 23 janvier, avec des extraits de la conférence du P. Louis Lalande et des allocutions de MM. l'abbé Groulx et Edouard Montpetit. On y trouvera également une note de l'abbé Groulx sur le dernier livre du P. Archambault : *Le Clergé et l'action sociale.*

La *Patrie documentaire* est particulièrement intéressante. Elle contient, sous le titre l'*Offensive en Saskatchewan,* le texte des résolutions qui révèlent le plan d'attaque contre l'enseignement bilingue, puis, des notes sur la Fédération catholique des sociétés franco-américaines et une étude reproduite du *Droit,* sur l'Impôt scolaire à Ottawa qui surprendra beaucoup de gens.

Le succès de l'*Action française* va s'accentuant. Elle tire maintenant à 4,000 exemplaires.

D'ici quelques jours, la revue publiera en brochurette distincte le texte de la conférence du R. P. Louis Lalande sur *la Fierté.* Cette brochurette se vendra 10 sous l'exemplaire (plus un sou pour le port), $8 le cent, $70 le mille, frais de port en plus. On peut tout de suite adresser les commandes au secrétariat de la *Ligue des Droits du français,* bureau 32, Immeuble de *La Sauvegarde,* à Montréal.

C'est là aussi qu'il faut s'adresser pour l'abonnement à la revue. Celui-ci est d'une piastre par année. L'année commence à janvier et l'on peut avoir tous les numéros parus cette année.

THEATRES

Walker — La production de "Civilization de T. H. Ince a eu un si grand succès, que l'on répetera la scène toute la semaine prochaine. Il ne faut pas manquer de voir ce spectacle unique au théâtre Walker.

La scène cause des émotions extraordinaires. La vue du navire torpillé et du sous-marin coulé à fond arrache des cris de surprise.

Elsa Ryan jouera de nouveau dans "Out There" la grande comédie "Win the War". La reproduction commencera le 25 mars pour se jouer toute la semaine. Tout ceux qui l'ont vu, désirent la voir Winnipeg parle de ce succès et deux fois. C'est un rire continuel.

Orpheum—The Four Mortons, famille d'acteurs américains dans "Then and Now". Grace de Mar, ingenue, chants sur la vie de tous les jours. Constance Crawley, Arthur Maude et L. Johnstone dans "The Actress and the Crictic". Kathryn Dabl et Charles Gillen, chant et musique. Margaret Edwards, culture physique. Bernard et Anderson, patins à roulettes. Dingle et Ward, comédie, "The Old Longfellows." Vues animées.

Winnipeg—Cette semaine "The par Frederick et Fanny Halton, la semaine prochaine "The Miracle Man". Matinées: mardi, jeudi et samedi.

Pantages—Léon le Magicien de renommé sera la pièce par excellence.

Dominion—La semaine prochaine Norman Talmage.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

AVIS

Les fermiers désirant des travaillants sont obligés d'envoyer leurs applications de suite à M. J. A. Bowman, Surintendant du Travail à Winnipeg, désignant quel sorte d'ouvrage et quand ils seront requis.

BUREAU CANADIEN DE VIVRES
par J. D. McGregor.

PETITES ANNONCES

M. Jos. Géard prendra possession de l'Htel C.N.R., à Ste-Anne-des-Chênes, le 1er avril prochain. Bonne pension et bonnes chambres toujours à la disposition du public voyageur. 19—20

Les abonnés de la bibliothèque du collège de Saint-Boniface sons priés de rapporter pour le 17 mars prochain les livres qu'ils ont entre les mains. Les livres pourront être redemandés après le 1er avril. —19

A LOUE—Deux maisons une sur la rue Thibault et l'autre sur la rue Dumoulin. S'adresser à l'Imprimerie du Manitoba, 42, avenue Provencher, St-Boniface.

ON DEMANDE—Une sténographe capable d'écrire le français et l'anglais correctement. S'adresser à 312 édifice McIntyre, Winnipeg. 18—20

Achetez un incubateur "Buckeye", de 60 à 600 oeufs. Vendus par Sévère Beaulieu, 504, rue Desmeurons, Saint-Boniface, Man. 12-16



Contrat pour la poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 5 avril 1918, pour le transport de la poste de aS Majesté, par contrat, pour quatre ans, comme requis. Entre Winnipeg, Saint-Boniface et Norwood ainsi que les boîtes dans les rues, etc. Devant commencer au bon plaisir du Maître Général des Postes.

On peut obtenir au bureau des postes de Winnipeg, Saint-Boniface et Norwood Grove les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Bureau des Postes
G. C. ANDERSON,
Surintendant.